

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2017
5^{ème} séance

DELIBERATION N° 09/2017-26

OBJET : Centre Technique Fluvial - Rapport annuel 2016 du délégataire

L'An deux mille dix-sept et le vingt du mois de septembre (20.09.2017) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 14 septembre 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. (à partir de la question n° 8) - MM. REMIA A. - PONS M. - Mme CARDONA M. (à partir de la question n° 18) - M. BENECH R. - Mme CAMPOURCY V. - MM. DURIEU M. - DAL CORSO M. - LALANE J-A. - Mmes TRESSENS Ch. - DULUCQ M. - M. FERVAL J-Ph. - Mmes RIEDI S. - BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - M. ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - MM. CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mmes COCULA V. - LUCAS MALVESTIO M. (à partir de la question n° 10)

ABSENTS REPRESENTES :

Mme ROBIN N. qui a donné procuration à M. BESIERS J-Ph. (jusqu'à la question n° 7)
M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à M. PONS M.
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à Mme TRESSENS Ch.
Mme CARDONA M. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C. (jusqu'à la question n° 17)
M. LANNES S. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.
Mme QUEVAL G. qui a donné procuration à Mme DULUCQ M.
M. IMBERT J-P. qui a donné procuration à M. DAL CORSO M.
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.
M. FRANCERIES Ph. qui a donné procuration à M. LALANE J-A.
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. BENECH R.
Mme LUCAS MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 9)

ABSENT EXCUSE :

M. BONNEVIE J-P.

ABSENTE NON EXCUSEE :

Mme BAJON-ARNAL J.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée. Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 30 septembre 2015, le Conseil Municipal confiait la gestion du Centre Technique Fluvial à la Société Chantier Fluvial de Castelsarrasin et approuvait les termes du contrat de délégation de service public, effectif depuis le 27 octobre 2015.

Aux termes de la réglementation en vigueur, le délégataire produit chaque année un rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ce rapport a pour objet de permettre à la collectivité délégante, qui demeure toujours responsable du service public, de contrôler l'activité du délégataire et sa façon de gérer ledit service public.

Le présent rapport couvre l'exercice 2016, ainsi que la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mai 2017. Pour les exercices suivants, le rapport annuel du délégataire couvrira la période du 1^{er} juin au 31 mai, afin d'être en conformité avec les dates d'exercices comptables du délégataire. Ce principe a été introduit par l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public.

VU les articles L.1411-3 et L.1413-1 du CGCT ;

VU l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 ;

VU la délibération n° 03/2015-2 en date du 5 mars 2015, par laquelle la Commune a décidé de confier la gestion de son Centre Technique Fluvial par voie de délégation de service public par affermage ;

VU la délibération n° 09/2015-1 en date du 30 septembre 2015 approuvant le choix du délégataire et confiant la gestion du Centre Technique Fluvial à la Société Chantier Fluvial de Castelsarrasin ;

CONSIDERANT que le rapport annuel du délégataire sera examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa prochaine séance ;

VU l'avis de la Commission des Finances :

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la communication du rapport annuel, établi par le délégataire du service public du Centre Technique Fluvial pour l'exercice 2016, tel que ci-annexé.

Ledit rapport sera ensuite mis à la disposition du public à la Mairie conformément à l'Article L.1411-13 du CGCT.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 31/10/17

Publication le : 31/10/17

Notification le :

Conseillers en exercice : 33
Présents : 23
Votants : 31

Adoptée à l'unanimité des votants

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE MAIRE
J-Ph. BESIERS



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE AU CENTRE TECHNIQUE FLUVIAL DE CASTELSARRASIN

Vu, pour être annexé
à la délibération du Conseil Municipal
en date du 20/09/2017.....
A Castelsarrasin, le 21/10/17...
Le Maire



Année 2016/2017

Délégataire : CHANTIER FLUVIAL
DE CASTELSARRASIN



1. CADRE CONTRACTUEL

1.1 LE CONTRAT

28 octobre 2015 au 31 décembre 2025

*mise à disposition des locaux fermés (bureau, hangar à bateau) au 1^{er} novembre 2016

*raccordement effectif au réseau de télécommunications au 1^{er} juin 2017

* Avenant en cours

1.2 Evolution du contrat

Possibilité d'une création d'un pôle d'activité au sein du chantier (électronique bateaux, sellerie bateau...)

1.3 Périmètre d'intervention

Périmètre suffisant pour l'instant nécessitant cependant quelques aménagements (branchements électriques au niveau du gardiennage à flot et à sec : entretien batterie et possibilité de vie à bord durant une période de travaux), il en est de même pour les besoins en eau potable.

1.4 le déléataire

Depuis le 1^{er} juin 2017, nouvelle répartition de la gérance de la société à responsabilité limitée : CHANTIER FLUVIAL DE CASTELSARRASIN créée le 28/06/2004

Mr ESCORIHUELA Christophe né le 10/01/1976 à Castelsarrasin (45% des parts)

Mr ESCORIHUELA Sébastien né le 15/09/1977 à Castelsarrasin (45% des parts)

Mr ESCORIHUELA Bernard restant dépositaire de 10% des parts.

Le nouveau siège de la société se situant à l'adresse du CTF : 20 chemin des 2 ponts
82100 CASTELSARRASIN

1.5 Personnes à contacter

Mr ESCORIHUELA Christophe 06 23 84 56 89 (Anglais)

Mr ESCORIHUELA Sébastien 06 23 14 75 58

Mr ESCORIHUELA Bernard 06 23 25 80 36

2. EXECUTION DES SERVICES

2.1 Accueil

La société Chantier Fluvial de Castelsarrasin assure l'accueil des clients 7 jours sur 7 de 8h à 19h sauf le dimanche de 9h à 18h, mais assure le renseignement et l'accès au site quasi à toute heure gage de confort et d'attractivité pour la clientèle. La présence est assurée par au moins l'un des 3 actionnaires de l'entreprise, donnée importante pour la sécurité du site et le bien-être de la clientèle.

2.2 Entretien courant, gestion du patrimoine

Les locaux ont donc été livrés au 1^{er} novembre 2016, l'ensemble des machines a pu être déménagé dès lors et permettre la mise en activité du CTF, la mise en place d'un petit magasin d'accastillage (partie à développer), l'atelier est déjà bien occupé et sa surface juste suffisante mais permet tout de même de réaliser l'activité dans des conditions agréables.

La partie bureau correspond bien aux besoins, et la venue tant attendue, au 1^{er} juin 2017, du téléphone et d'internet, a grandement facilité les échanges notamment avec la clientèle étrangère, environ 80% (américains, australiens, néozélandais, africains du sud, anglais, belges, allemands, néerlandais, espagnols, italiens...).

L'ensemble du chantier ne demande qu'à croître et à s'adapter aux spécificités du monde fluvial.

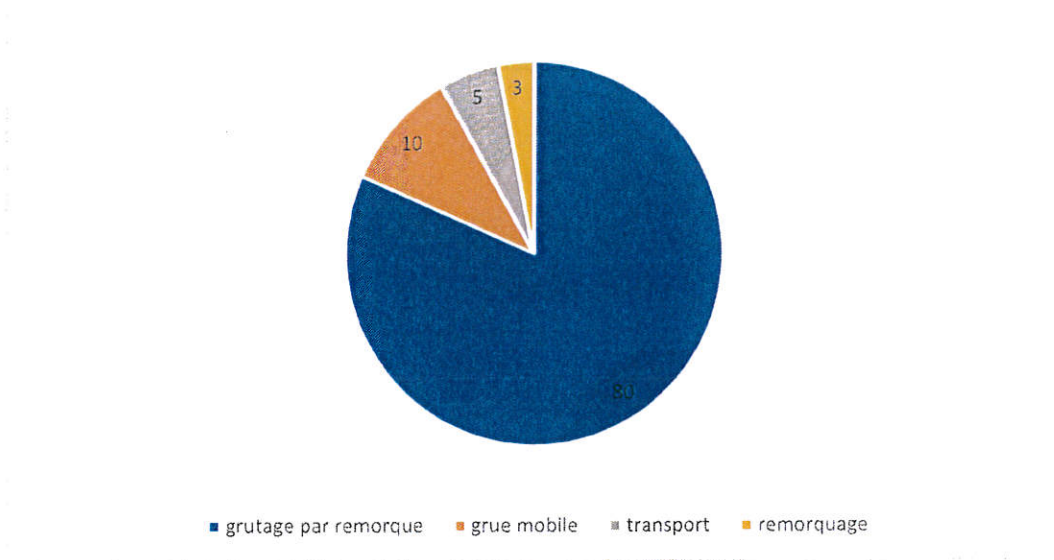
L'aire de stockage permet 100 emplacements maximum du fait des besoins de zones de manœuvre.

L'entretien des parties « herbeuses » est plus compliqué car peu adaptées à l'utilisation d'un simple tracteur tondeuse comme prévu. De ce fait nous avons entrepris la valorisation du lieu.

2.3 Manutention et mise à l'eau de bateaux

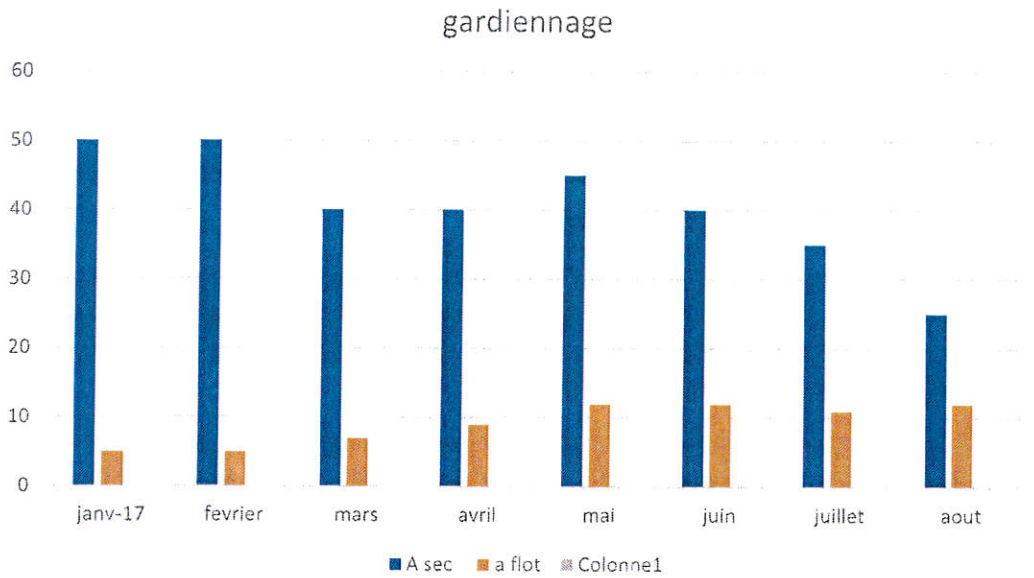
Les sorties et mises à l'eau sont assurées principalement par une remorque hydraulique.

manutention et transport



NB : le transport a été affecté par le déménagement de l'ancien chantier vers le nouveau site.

2.4 Stockage à sec



NB : une importante partie des bateaux en gardiennage à sec font l'objet d'une procédure d'abandon, et de ce fait ne paie aucunes redevances. La vente de ceux-ci devra se faire prochainement.

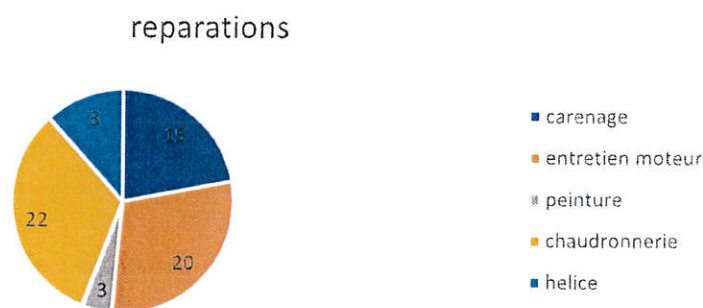
De plus la pleine possession des lieux en octobre n'a pas permis l'utilisation effective, facteur qui est corrigé au vu des réservations effectives pour l'hiver 2017.

2.5 Gestion de la zone « bricobateaux »

Les clients réservent en avance leur utilisation de la zone, on approche les 100% de taux d'occupation, la durée moyenne à l'intérieur est de 10 jours (travaux de peintures principalement).

La zone extérieure est utilisée systématiquement pour lavage après chaque sortie de bateau même pour un simple gardiennage à sec.

2.6 Réparations



NB : De nombreux travaux sont effectués par les clients eux-mêmes.

2.7 Activités accessoires

2.7.1 magasin

L'activité accastillage ne demande qu'à croître et les volumes, au vu des précédents exercices, ont considérablement augmenté (50% d'augmentation). La concurrence d'internet nous oblige à maintenir des tarifs concurrentiels. Le stock est actuellement proche de 10 000 Euros et permet de répondre aux exigences de première nécessité, la livraison en 24h de nombreux fournisseurs permet de pallier les manques.

2.7.2 Avitaillement gasoil

Le matériel mis à disposition par la collectivité en mai 2017 ne permet pas de répondre aux exigences concernant la vente de carburant, ni aux spécificités demandées (longueur de tuyau notamment).

Dans ce contexte nous n'avons pu demander un agrément aux douanes, et la vente s'est effectuée en tant que « service aux plaisanciers » et non comme un service d'avitaillement comme il convenait.

2.7.3 Dépotage des eaux noires

A ce jour, il n'y a eu aucune réception de ce matériel qui devrait être livré avant la fin du mois de septembre 2017, de ce fait nous n'avons pu assurer cette fonction. Son utilisation sera prévue pour la saison 2018-2019 par conséquent.

2.7.4 Gestion des appontements

De nombreux actes de réparations courantes ou de dépannages ne nécessitent pas de sortie d'eau, et seraient refusés de toute façon par la clientèle au vu des coûts engendrés.

Cette zone bien utile donc pour l'attente du gardiennage également, ou dans l'attente de pièces mécaniques. Dans la mesure du possible nous essayons de les renvoyer vers la capitainerie pour une attente au port. Il nous faudra mettre en place au plus tôt l'électricité et l'eau potable sur une grande partie de cette zone.

2.7.5 dépannage

De nombreux dépannages (une quinzaine environ) ont été effectués et ce 7 jours sur 7, notamment au cours des mois de juillet et d'août. Nous allons équiper un véhicule à ce titre.

2.7.6 négoce de bateaux

Du fait d'une bonne pratique de la langue anglaise par l'un des gérants, nous avons pu amorcer un partenariat avec BOATSHED Bourgogne, un grand spécialiste mondial de la vente de bateaux, 3 ventes effectives à ce jour, et un partenariat étendu au grand sud-ouest lors du salon du grand Pavois à la Rochelle, avec la rencontre des dirigeants internationaux de cette compagnie. De plus de nombreux clients laissent ainsi leur bateau par leur intermédiaire dans notre chantier en gardiennage à sec.

2.7.7 gestion des déchets et épaves

Les déchets sont triés et repris par des entreprises compétentes.

La gestion des épaves est plus problématique car sans l'accord du propriétaire la destruction n'est pas possible. Pour cela des procédures pour abandon sont en cours et un partenariat avec Voies Navigables de France est en route.

3. L'ATTRACTIVITE DU SERVICE

Le Chantier Fluvial de Castel au sein du CTF propose une ouverture et une disponibilité hors norme, de ce fait et bénéficiant depuis plus de 15 ans d'une belle réputation, l'attractivité pourrait se suffire à elle-même. Cependant les lieux, les conditions de vies et les services ayant considérablement évolués, la mise en place d'un site internet : chantierfluvialcastel.com et d'une page Facebook chantier fluvial castel ont permis de toucher un public plus en phase avec ces technologies.

4. LE PATRIMOINE

4.1 Evolution du patrimoine

Nous envisageons la construction d'un bâtiment de stockage d'environ 200m² sur le CTF pour toute la clientèle en hivernage afin d'éviter toute détérioration par l'humidité à l'intérieur des bateaux.

Mise en valeur des parties « herbeuses » au cours de cette année.

4.2 Biens mis à disposition

* Par le délégataire :

Grue de 40 tonnes (en réfection cet hiver)

1 camion tracteur Renault Magnum 480DXI

1 semi-remorque LEVEQUE porte bateau

1 semi-remorque plateau à col de cygne

1 porteur Renault premium plateau 19T

Outillage atelier : tour, fraiseuse, cisaille 2m, plieuse manuelle 1m, poste à souder MIG/TIG, découpeur plasma, compresseur, nettoyeur HP Karcher

1 chariot élévateur 3.5T (vérifié et assuré, cf. annexe)

1 chariot élévateur 7.5T (vérifié et assuré, cf. annexe)

50 bers

- Par la collectivité :

Système de traitement des eaux de l'aire de carénage : INOPERANT pour l'instant, pas de mise en service par le fournisseur

Séparateur hydrocarbures : idem

Vidéosurveillance : camera HS, inopérante depuis le début

2 bornes mixtes eau-électricité : ok

Borne de carénage : inopérante de décembre à juillet suite à mauvaises protections contre le gel par le fournisseur

Borne suivi conso : ok

7 mats d'éclairage : ok

Borne incendie : ok

4 corbeilles : 3 ok et 1 vandalisée

3 conteneurs poubelles : ok

2 barrières pivotantes bois : ok

4.2.1 biens de retour

Cuve à gasoil (non conforme) et véhicule tracteur

Prochainement station de dépotage mobile

4.2.2 biens de reprise

Tracteur et remorque de mise et sortie d'eau

Prévision d'achat d'une deuxième remorque de mise à l'eau

Prévision d'achat d'une grue mobile d'environ 80 T

4.2.3 biens propres

Fourgon Renault Trafic

4.3 Propositions d'améliorations des biens

Electrification et eau courante aux moyens de bornes pour le gardiennage à flot. Electrification de l'aire de stockage à sec (batteries bateau)

Création d'un hangar de stockage et d'un logement de fonction

Création d'abri à bateau pour proposer du gardiennage à sec sous abri

4.4 Prévisions d'évolutions des biens de retour, de reprise et biens propres

Station d'avitaillement conforme

Station de dépotage livrée

Achat d'une grue de 80 tonnes environ

Achat d'une remorque de mise à l'eau

5. RELATIONS AVEC LES TIERS

5.1 VNF

Nos relations avec VNF sont excellentes, et font l'objet de nombreuses visites de leur part.

Plusieurs partenariats avec eux dont l'enlèvement de bateaux abandonnés qui leur reviennent suite à procédure d'abandon.

Entraide pour des opérations à leur profit sur le canal (utilisation de nos infrastructures...).

5.2 Port de Castelsarrasin

Des personnes compétentes et enjouées avec qui il est agréable et indispensable de travailler pour le bien de notre commune. Tout cela avec l'important soutien de la municipalité.

5.3 Assurances

Tous les biens sont assurés comme il se doit (cf. annexe)

6. FINANCES DU SERVICE

6.1 tarifs pratiqués (liste non exhaustive)

prestations	Prix TTC
Sortie ou mise à l'eau	200 E
Gardiennage à sec	100 E/mois
Transport	1.5 à 2 ^E /km
Main d'œuvre, cout horaire	50 E
Carénage	90 ^E /m
sablage	200 ^E /m
Vidange (cout moyen par moteur avec filtres)	250 E

6.2 Valeur du coefficient d'indexation

Pas d'indexation prévue

6.3 Recettes

Le chiffre d'affaire 2017 devrait se conformer aux 20 000 Euros mensuels pour un total d'environ 240 000 Euros

6.4 Charges

Redevance CTF	15 000 Euros HT/an
assurances	
Electricité	
Eau	
carburant	15000 euros TTC/an

7. BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION DEFINITIFS A FIN D'EXERCICE

Envoyé en préfecture le 09/10/2017

Reçu en préfecture le 09/10/2017

Affilié au CHANTIER FLUVIAL CASTELSARRASIN

ID : 082-218200335-20170920-DEL_09_2017_26-DE

REALISATION 01/11/2015 AU 31/05/2017

Qté/an	Unité	Coût unitaire	TOTAL
--------	-------	---------------	-------

CHARGES

230 023 = A+B+C+D

A) Manutention, gardiennage					39 856 =A
Personnel		Heure		0	
Amortissement du Matériel		Forfait		10 620	
Sous-traitance		Forfait		855	
Achats grutage/transport (carburant, autoroutes)		Forfait		28 382	
Autres (à préciser)					
B) Entretien et réparations					92 030 =B
Personnel		Heure		0	
Amortissement du Matériel		Forfait		914	
Sous-traitance		Forfait		3 444	
Fournitures		Forfait		79 875	
Petit outillage		Forfait		7 797	
Autres (à préciser)					
C) Charges relatives à l'entretien du site					12 809 =C
Personnel		Heure		0	
Amortissement du Matériel		Forfait		539	
Energie électrique (éclairage, gestion du site)		kWh		4 306	
Telecommunications		Forfait		1 656	
Sous-traitance		Forfait			
Fournitures		Forfait		6 308	
D) Autres charges					85 329 =D
Charges locales					
Personnel administratif		Forfait		0	
Encadrement		Forfait		7 003	
Véhicules et frais de déplacement		Forfait		11 030	
Impôts et taxes		Forfait		2 164	
Gestion clientèle					
Personnel		Heures		0	
Matériel		Forfait		766	
Autres (à préciser)					
Charges générales					
Assurances		Forfait		19 682	
Participation versée à la collectivité		Forfait		23 921	
Frais généraux de structure		Forfait		20 761	
Autres charges (A compléter si besoin)					

RECETTES

222 968 =E

Stockage à Sec/espace brico/gardiennage à flot	22,55	bateau.mois	83,33	35 700
Manutention grutage	120,04	bateau	166,67	20 008
Manutention transport		Forfait		51 852
Location diverses		Forfait		1 012
Produits des prestations accessoires: ventes et réparations bateaux		Forfait		114 385

RESULTAT ECONOMIQUE BRUT

-7 067 =E-D-C-B-A

Envoyé en préfecture le 09/10/2017

Reçu en préfecture le 09/10/2017

Affiché le

SLO

ID : 082-218200335-20170920-DEL_09_2017_26-DE

8. COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL

Envoyé en préfecture le 09/10/2017

Reçu en préfecture le 09/10/2017

AFFAIRE N° 20170920-DEL_09_2017_26-DE
 SARL HANTIER FLUVIAL CASTELARRASIN

PREVISIONNEL DU 01/06/2017 AU 31/05/2018

Qté/an	Unité	Coût unitaire	TOTAL
--------	-------	---------------	-------

CHARGES	205 804	= A+B+C+D
----------------	----------------	-----------

A) Manutention, gardiennage	52 425	=A
------------------------------------	---------------	----

Personnel	1500	Heure	14,15	21 225
Amortissement du Matériel		Forfait		3 900
Sous-traitance		Forfait		0
Achats grutage/transport (carburant, autoroutes)		Forfait		27 300
Autres (à préciser)				

B) Entretien et réparations	91 034	=B
------------------------------------	---------------	----

Personnel	1960	Heure	14,15	27 734
Amortissement du Matériel		Forfait		500
Sous-traitance		Forfait		0
Fournitures		Forfait		58 800
Petit outillage		Forfait		4 000
Autres (à préciser)				

C) Charges relatives à l'entretien du site	15 945	=C
---	---------------	----

Personnel	300	Heure	14,15	4 245
Amortissement du Matériel		Forfait		400
Energie électrique (éclairage, gestion du site)		kWh		4 000
Telecommunications		Forfait		2 000
Sous-traitance		Forfait		
Fournitures		Forfait		5 300

D) Autres charges	46 400	=D
--------------------------	---------------	----

Charges locales				
Personnel administratif		Forfait		0
Encadrement		Forfait		0
Véhicules et frais de déplacement		Forfait		7 000
Impôts et taxes		Forfait		1 900
Gestion clientèle				
Personnel		Heures		0
Matériel		Forfait		700
Autres (à préciser)				
Charges générales				
Assurances		Forfait		14 000
Participation versée à la collectivité		Forfait		15 000
Frais généraux de structure		Forfait		7 800
Autres charges (A compléter si besoin)				

RECETTES	236 344	=E
-----------------	----------------	----

Stockage à Sec	80	bateau.mois	83,33	66 664
Gardiennage à flot	80	bateaux	7	1 680
Espace brico	2	bateaux	10	5 000
Manutention grutage	160	bateaux	175	28 000
Manutention transport		Forfait		37 000
Produits des prestations accessoires: ventes et réparations bateaux		Forfait		98 000

RESULTAT ECONOMIQUE BRUT	30 540	=E-D-C-B-A
---------------------------------	---------------	------------